

M. Michel BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

SIEGE SOCIAL
309, AVENUE BAUDIN
87 000 LIMOGES

TEL : 05 55 05 00 78 FAX : 05 55 77 16 81

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LA HAUTE-VIENNE**

**COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2020/2021**



RAPPORT GENERAL

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA HAUTE VIENNE

Association Loi 1901

Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912
LIMOGES 87 280

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2020 / 2021



MICHEL BELLEGARDE

**COMMISSAIRE AUX COMPTES.
INSCRIT À LA COMPAGNIE DE LIMOGES.**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA HAUTE-VIENNE**

**Siège Social : Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912
LIMOGES 87 280**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'**audit des comptes annuels de la « Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne »** relatifs à l'exercice clos le 30/06/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne » à la fin de cet exercice.



II – FONDEMENT DE L’OPINION

§ Référentiel d’audit

J’ai effectué mon audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. J’estime que les éléments que j’ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m’incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

§ Indépendance

J’ai réalisé ma mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/07/2020 à la date d’émission de notre rapport, et notamment je n’ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

§ Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Faits caractéristiques de l’exercice » de l’annexe des comptes annuels concernant :

- **L’absence d’incidence de la crise COVID-19 sur les comptes annuels 2020/2021,**
- **L’impact de cette crise sur le projet biodiversité (dans le cadre de l’éco contribution),**
- **Le caractère non significatif de ces deux éléments sur l’arrêté des comptes annuels 2021.**

§ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice :

- ✓ **Caractère approprié des principes comptables appliqués,**
- ✓ **Bonne appréciation des créances et des recettes de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne,**
- ✓ **Prise de connaissance des provisions pour charges comptabilisées et des fonds dédiés affectés,**
- ✓ ***Prise de connaissance et suivi des conséquences financières liées à la crise Covid-19,***
- ✓ ***Vérifications des incidences « Post-Clôture » et continuité d’exploitation,***
- ✓ ***Impacts financiers des travaux liés aux investissements immobiliers,***
- ✓ ***Impacts financiers des novations liées à la Biodiversité.***

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

§ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale annuelle :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

§ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de votre bureau.

§ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMOGES

Le 23 mars 2022

Michel BELLEGARDE

Commissaire aux comptes



ANNEXE AU RAPPORT DU CAC

« Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE LA HAUTE VIENNE

Association Loi 1901

Maison de la Nature – 10 Allée de la Biodiversité – C.S 80 912
LIMOGES 87 280

COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2020 / 2021
(ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES)



BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	75 612	68 430	7 182	10 563	- 3 381	
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	234 792	135 110	99 682	114 020	- 14 338	
Constructions	1 313 395	518 920	794 475	1 012 118	- 217 643	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	308 359	248 452	59 907	67 632	- 7 725	
Autres immobilisations corporelles	268 169	254 753	13 416	17 471	- 4 055	
Immobilisations corporelles en cours	643 541		643 541	91 150	552 391	
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées	2 597		2 597	3 185	- 588	
Autres titres immobilisés	7 519		7 519	7 449	70	
Prêts						
Autres	1 500		1 500	1 500		
TOTAL (I)	2 855 484	1 225 665	1 629 819	1 325 088	304 731	
Actif circulant						
Stocks et en-cours	31 367		31 367	46 172	- 14 805	
Avances et acomptes versés sur commandes				624	- 624	
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	286 131		286 131	591 856	- 305 725	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	44 202		44 202	28 237	15 965	
Valeurs mobilières de placement	2 292 380		2 292 380	2 365 071	- 72 691	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	283 891		283 891	113 755	170 136	
Charges constatées d'avance	65 571		65 571	67 440	- 1 869	
TOTAL (II)	3 003 542		3 003 542	3 213 155	- 209 613	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 859 026	1 225 665	4 633 361	4 538 243	95 118	

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET : 490 653 037 00089

BILAN ASSOCIATION(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	240 683	240 683	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	1 025 411	955 176	70 235
. Réserves pour projet de l'entité	1 216 410	1 277 313	- 60 903
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	311 712	9 332	302 380
Situation nette (sous total)	2 794 217	2 482 505	311 712
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	141 089	59 579	81 510
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 935 306	2 542 084	393 222
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	233 378	190 000	43 378
TOTAL (II)	233 378	190 000	43 378
Provisions			
Provisions pour risques	140 854	161 353	- 20 499
Provisions pour charges	29 850		29 850
TOTAL (III)	170 704	161 353	9 351
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	560 108	634 217	- 74 109
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 193	74 506	5 687
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	181 140	167 014	14 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	132 265	228 499	- 96 234
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	340 267	540 571	- 200 304
TOTAL (IV)	1 293 973	1 644 806	- 350 833
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	4 633 361	4 538 243	95 118
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			



COMpte DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	814 709	830 318	- 15 609	-1,88
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	642 203	488 528	153 675	31,46
. dont ventes de dons en nature	35 608	19 097	16 511	86,46
. Ventes de prestations de services	180 487	178 668	1 819	1,02
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	379 068	205 743	173 325	84,24
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	42 898	62 186	- 19 288	-31,02
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5 113	4 855	258	5,31
Total des produits d'exploitation (I)	2 064 477	1 770 297	294 180	16,62
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	105 458	57 962	47 496	81,94
Variations stocks	14 805	-4 154	18 959	456,40
Autres achats et charges externes	750 746	648 444	102 302	15,78
Aides financières	80 137	92 806	- 12 669	-13,65
Impôts, taxes et versements assimilés	48 448	28 869	19 579	67,82
Salaires et traitements	351 115	371 530	- 20 415	-5,49
Charges sociales	163 635	175 508	- 11 873	-6,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	110 165	112 703	- 2 538	-2,25
Dotations aux provisions	33 861	46 838	- 12 977	-27,71
Reports en fonds dédiés	65 909	190 000	- 124 091	-65,31
Autres charges	4 444	30 555	- 26 111	-85,46
Total des charges d'exploitation (II)	1 728 723	1 751 060	- 22 337	-1,28
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	335 754	19 238	316 516	N/S
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	18 091	19 287	- 1 196	-6,20
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	10 916	4 731	6 185	130,73
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	29 006	24 019	4 987	20,76
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	10 341	12 079	- 1 738	-14,39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 30/06/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2020 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	10 341	12 079	- 1 738	-14,39
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	18 666	11 940	6 726	56,33
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	354 420	31 178	323 242	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		-530	530	-100
Sur opérations en capital	145 840	3 845	141 995	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges	22 531	18	22 513	N/S
Total des produits exceptionnels (V)	168 371	3 334	165 037	N/S
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 800	22 761	- 19 961	-87,70
Sur opérations en capital	176 932	895	176 037	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	29 850		29 850	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	209 582	23 656	185 926	785,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-41 211	-20 322	- 20 889	102,79
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 497	1 524	- 27	-1,77
Total des produits (I + III + IV)	2 261 854	1 797 650	464 204	25,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 950 142	1 788 318	161 824	9,05
EXCEDENT OU DEFICIT	311 712	9 332	302 380	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	111 677	111 677		
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	111 677	111 677		



ANNEXES ASSOCIATIONS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 633 361,17 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 311 712,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/11/2021 par le conseil d'administration.

Descriptions de l'objet social

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apportent un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs.

La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre Ier et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Afin de réaliser son objet, l'association a pour principales ressources :

- Les cotisations de ses adhérents,
- La vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptibles de contribuer à sa réalisation.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative.

La fédération n'a pas eu la possibilité de mener à bien tous ses projets. Le projet lié à la formation et à la sécurité des chasseurs n'a pas pu être réalisé. Le projet lié à la biodiversité (dans le cadre de l'éco-contribution) n'a pu être réalisé que partiellement.

L'impact financier de la fédération sur l'exercice clos au 30/06/2021 n'est cependant pas significatif.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bas suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les modifications de présentation des comptes portent sur les éléments suivants :

- Compte de résultat : les cotisations perçues des membres ont été remontées sur la première ligne du compte résultat.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions du président, des administrateurs et des bénévoles ont été évaluées en fonction de leur intervention dans les projet de la fédération (réunion de bureau, projet, appui administratif, etc.)

Les contributions en travail sont valorisées sur une base du taux horaire de 76 euros l'heure pour le président et 33 euros pour les administrateurs et bénévoles du permis de chasser.

Le volume horaire s'élève à 2 244 heures (dont 875 heures pour le président et 1369 heures pour les administrateurs et bénévoles du permis de chasser) pour l'exercice clos au 30 juin 2021.

Les contributions (personnel bénévole) ont été comptabilisées au pied du compte de résultat.



Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	75 612			75 612
Immobilisations corporelles	2 469 735	27 135	281 005	2 768 256
Immobilisations financières	12 134			11 616
TOTAL	2 557 481	27 135	281 005	2 855 484

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	65 049	3 381	68 430
Terrains		124 621	10 489	135 110
Constructions				
sur sol propre		569 786	59 079	511 971
sur sol d'autrui			116 893	
Installations générales, agencements		5 340	1 609	6 949
Installations techniques, matériel, outillages industriels		219 377	29 075	248 452
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		128 858		128 858
Matériel de bureau et informatique		119 363	6 532	125 895
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III		1 167 345	106 784	1 157 235
TOTAL GENERAL (I+II+III)		1 232 394	110 165	1 225 665

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			1 500
Autres créances	1 500		
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	272 139	272 139	
Autres créances	47 993	47 993	
Charges constatées d'avance	65 571	65 571	
TOTAL	387 203	385 703	1 500

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	5 843
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	2 370
TOTAL	8 213

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	240 683				240 683
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves :					
Réserve de gestion	955 176	70 235			1 025 411
Autres réserves immobilisées	221 702				221 702
Réserves gestion des dégâts	953 611	- 60 903			892 708
Réserve compensation des projets	102 000				102 000
Report à nouveau					
Situation nette	2 473 172				2 482 505
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	59 579		85 350	3 840	141 089
Provisions réglementées					
TOTAL	2 532 751	9 332	85 350	3 840	2 623 594
TOTAL dont générosité du public					

MICHEL BELLEGARDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
GRET : 400 853 037 0000

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières	90 000	90 000	0		0	90 000	90 000
d'autres organismes	100 000 0	100 000 0	22 531 0		0 65 909	100 000 65 909	0 0
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Fonds dédiés à l'animation pédagogique d'Uzurat : 77 469 euros

Une partie des fonds dédiés destinées à l'animation pédagogique d'UZURAT a été reprise à hauteur de 22 531 euros (sur les 100 000 euros). Cette somme correspond aux fonds propres de la fédération qui a été utilisée pour le projet BIODIVNA (éco-contribution).

Fonds dédiés à la formation et à la sécurité des chasseurs : 90 000 euros

Suite à la crise sanitaire (COVID-19), les dépenses de fonctionnement liées à ce projet ont été reportées sur les exercices suivants.

Fonds dédiés à la biodiversité (éco-contribution) : 65 909,23 euros

Le projet NATURALIM est en cours de réalisation et n'a pas été totalement finalisé au 30/06/2021. Une dotation aux fonds dédiés a été comptabilisée à hauteur de 65909,23 euros en prévision des dépenses à venir sur l'exercice suivant.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	560 108	274 694	256 057	29 357
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	80 193	80 193		
Dettes fiscales et sociales	181 140	181 140		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	132 265	132 265		
Produits constatés d'avance	340 267	340 267		
TOTAL	1 293 973	1 008 559	256 057	29 357

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	37 663
Dettes fiscales et sociales	153 646
Autres dettes	94 340
TOTAL	285 649

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	168 371
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	142 000
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	22 531
Charges exceptionnelles	209 582
Sur opérations de gestion	2 800
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	164 700
Dotations aux provisions	29 850
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	-41 211

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

- Nantissement des parts de la SCI SAFRAN au profit du crédit agricole en garantie de l'ouverture du crédit.
- Nantissement d'un placement à hauteur de 300 620 euros au profit du crédit agricole en garantie d'un emprunt de 300 000 euros.
- Engagements donnés en matière d'indemnisation des dégâts à hauteur de 11 694.46 euros.

